République **Française** Département de La Loire



COMMUNES:

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

N° 23-03-07

Objet de la délibération :

Service de l'Assainissement: Approbation du Budget Primitif 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023 Affichage: 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 27 mars 2022

Monsieur le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
- 2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
- 3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain - Montrond les Bains

Absents excusés

ACHARD Jean-Saint André le Puv GRANJON Vincent - Cuzieu PHILIPPE Marie-France- Rivas PICARD Christian - Bellegarde en Forez POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

MEUNIER David

Délibération notifiée à !

□ Sous Préfecture -----☐ Trésorerie de Saint Galmier ------

INTERET COMMUN

OBJET : Service de l'Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif 2023 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

1 776 405.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

4 234 360.00 €

TOTAL DU BUDGET:

6 010 765.00 €

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auguel il s'applique et au plus tard au 15 avril 2023,

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- 🍀 Adoptent le Budget Primitif 2023 du service de l'Assainissement tel que présenté cidessus,
- Autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 mars 2023

Le Président Jacques LAFFONT

Val d'Anzieux Plancieux Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327

Le secrétaire de séance David MEUNIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023 Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation